

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 18 mars 2021</b>	<b>N° 2021-113</b>

Convocation du 11 mars 2021

Aujourd'hui jeudi 18 mars 2021 à 14h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Baptiste MAURIN à M. Frédéric GIRO  
Mme Josiane ZAMBON à Mme Myriam BRET  
Mme Stephanie ANFRAY à M. Sébastien SAINT-PASTEUR  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET  
M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY  
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Fatiha BOZDAG  
M. Franck RAYNAL à Mme Zeineb LOUNICI

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Christine BOST à Mme Véronique FERREIRA jusqu'à 15h30 le 18 mars  
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 17h45 le 18 mars  
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 16h le 19 mars  
M. Jean TOUZEAU à Mme Véronique FERREIRA à partir de 17h05 le 19 mars  
M. Bernard Louis BLANC à Mme Claudine BICHET à partir de 11h25 le 19 mars  
M. Jean-François EGRON à Mme Christine BOST à partir de 15h50 le 19 mars  
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à Mme Anne LEPINE jusqu'à 16h20 le 18 mars  
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à Mme Nathalie LACUEY à partir de 15h55 le 19 mars  
Mme Brigitte BLOCH à M. Laurent GUILLEMIN à partir de 17h30 le 18 mars  
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH à partir de 17h05 le 19 mars  
M. Patrick PAPADATO à Mme Marie-Claude NOEL jusqu'à 15h20 le 19 mars  
Mme Delphine JAMET à Mme Harmonie LECERF à partir de 19h le 18 mars  
Mme Marie-Claude NOEL à M. Bernard Louis BLANC jusqu'à 19h14 le 18 mars  
M. Alexandre RUBIO à Mme Andréa KISS à partir de 17h10 le 19 mars  
M. Nordine GUENDEZ à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 16h le 19 mars  
Mme Géraldine AMOUROUX à Mme Béatrice SABOURET à partir de 12h20 le 19 mars  
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 19h10 le 18 mars  
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE le 18 mars  
Mme Christine BONNEFOY à M. Fabien ROBERT jusqu'à 16h44 le 18 mars  
Mme Simone BONORON à Mme Karine ROUX-LABAT le 18 mars  
Mme Simone BONORON à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 16h50 le 19 mars

M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 15h45 le 19 mars  
M. Max COLES à M. Patrick BOBET à partir de 17h30 le 19 mars  
M. Didier CUGY à M. Marc MORISSET de 17h00 à 18h30 le 18 mars  
M. Didier CUGY à M. Marc MORISSET à partir de 17h10 le 19 mars  
M. Christophe DUPRAT à M. Dominique ALCALA à partir de 19h10 le 18 mars  
M. Christophe DUPRAT à M. Michel LABARDIN de 15h à 17h20 le 19 mars  
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h30 le 18 mars  
Mme Françoise FREMY à Mme Pascale BOUSQUET – PITT à partir de 16h37 le 18 mars  
M. Guillaume GARRIGUES à M. Alain CAZABONNE jusqu'à 19h19 le 18 mars  
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Christine BONNEFOY jusqu'à 10h15 le 19 mars  
M. Guillaume GARRIGUES à M. Christian BAGATE à partir de 17h10 le 19 mars  
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Thierry TRIJOULET à partir de 13h30 le 19 mars  
M. Maxime GHESQUIERE à Mme Camille CHOPLIN à partir de 17h le 18 mars  
M. Maxime GHESQUIERE à M. Olivier CAZAUX de 14h20 à 17h35 le 19 mars  
M. Stéphane GOMOT à Mme Céline PAPIN à partir de 17h le 18 mars  
Mme Fabienne HELBIG est excusée à partir de 16h10 le 19 mars  
Mme Sylvie JUSTOME à M. Didier CUGY de 9h45 à 11h15 le 19 mars  
Mme Sylvie JUSTOME à M. Laurent GUILLEMIN à partir de 15h35 le 19 mars  
M. Michel LABARDIN à M. Jean-Marie TROUCHE jusqu'à 16h le 18 mars  
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Fabienne DUMAS de 16h20 à 19h le 18 mars  
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Christophe DUPRAT de 12h15 à 14h20 le 19 mars  
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Eve DEMANGE le 18 mars  
M. Jacques MANGON à Mme Agnès VERSEPUY jusqu'à 10h20 le 19 mars  
M. Jacques MANGON à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 16h13 le 19 mars  
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI le 19 mars  
M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY à partir de 14h20 le 19 mars  
M. Patrick PUJOL à M. Michel LABARDIN à partir de 14h20 le 19 mars  
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Eva MILLIER à partir de 17h30 le 18 mars  
M. Fabien ROBERT à M. Alain CAZABONNE à partir de 16h15 le 19 mars  
Mme Nadia SAADI à Mme Claudine BICHET à partir de 19h le 18 mars  
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Dominique ALCALA à partir de 16h50 le 19 mars  
M. Kévin SUBRENAT à M. Nicolas FLORIAN à partir de 17h30 le 19 mars  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON à partir de 19h10 le 18 mars  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jérôme PESCHINA à partir de 12h27 le 19 mars

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Fabienne HELBIG est excusée à partir de 16h10 le 19 mars

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 18 mars 2021</b>	<b><i>Délibération</i></b>
	Direction générale des Territoires  <b>Direction du développement et de l'aménagement - Pôle ter Ouest</b>	<b><i>N° 2021-113</i></b>

---

**Bruges - Création d'un mur de soutènement - Marché 2016-0027R - Protocole transactionnel - Décision - Autorisation**

---

Madame Véronique FERREIRA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La fiche action n°3 du contrat de codéveloppement de la commune de Bruges porte sur la réalisation de la phase 1 du projet de « Liaison Centre-Ville / Le Tasta ». Ce projet intègre la création d'une placette à la jonction de l'entrée du parc et de la station de tramway Ausone.

La réalisation de cette placette implique de reprendre le nivellement du site par la création d'un mur de soutènement destiné à assurer les continuités piétonnes et cyclables.

Pour ce faire, Bordeaux Métropole a émis le 07 avril 2020 auprès de la société BTPS Atlantique, titulaire du lot 1 - Génie civil de l'accord cadre à bons de commande n°2016-0027R, un bon de commande pour la réalisation des travaux de création du mur de soutènement.

Le montant du bon de commande s'élève à 536 994,89 € HT, soit 644 393,87 € TTC.

L'exécution du chantier a été perturbée par le contexte sanitaire lié à la Covid-19 ainsi que par la rencontre de terres polluées ; prolongeant le délai d'exécution et nécessitant la réalisation de travaux supplémentaires.

Ainsi, par ordres de service successifs le délai d'exécution du bon de commande a été porté au 16 décembre 2020, au-delà de la fin d'exécution de l'accord cadre n°2016-0027R.

Parallèlement, ces événements et aléas ont modifié certaines quantités du bon de commande initial et nécessité la réalisation de prestations complémentaires sous forme de prix nouveaux, notifiés provisoirement à l'entreprise par ordres de service :

- modifications des quantités du bon de commande : elles sont liées à un ajustement des volumes de terrassement et des armatures pour béton, ainsi qu'à la fourniture et

mise en œuvre d'un garde-corps sécurisé en tête de mur à la place de la clôture provisoire prévue initialement,

- modifications en application de l'article 139-6 du décret n°2016-360 du 25 mars - Prix nouveaux pour travaux supplémentaires : ils sont principalement liés à l'aléa terres polluées. La découverte de ces terres en phase de terrassement a nécessité un tri et traitement par criblage des déblais pour pouvoir être réutilisés en remblais, ainsi que l'évacuation des matériaux non réemployables. Elle a également nécessité un contrôle géotechnique des remblais.

Pour des questions environnementales et de coûts, la solution d'un traitement et d'un réemploi au maximum des déblais a été privilégiée à leur évacuation vers un centre de traitement (estimée à 183 000 € HT sur un marché dédié) et à l'apport de matériaux neufs en substitution,

- modifications en application de l'article 139-3 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 - Prix nouveaux pour prise en compte des mesures Covid-19 : l'exécution du chantier s'est déroulée en environnement Covid-19. L'entreprise a émis des réserves à l'Ordre de service (OS) de démarrage n°01 du 02 juin 2020, en demandant la pris en compte des frais financiers liés aux mesures pour freiner la propagation de la Covid-19, pour un montant estimatif de 53 456,69 € HT.

Compte-tenu de l'évolutivité de la crise sanitaire et des moyens, obligations et recommandations pour y faire face pour l'entreprise, et compte-tenu de la durée des travaux, la prise en compte de ces frais a été effectuée en fin d'opération sur la base des mesures effectivement mises en œuvre.

Au vu des quantités mises en œuvre pour réaliser l'ensemble des travaux, il apparaît un dépassement du montant initial du marché de 108 187,03 € HT (+ 20,15 % par rapport au montant du bon de commande initial).

Ce dépassement s'explique par des modifications de quantités (+ 6 405,98 € HT), par l'exécution de travaux supplémentaires (+ 74 483,88 € HT) et par la prise en compte des mesures de prévention de la pandémie Covid-19 (+ 27 297,17 € HT).

Après négociations, le règlement à l'entreprise des prestations complémentaires au bon de commande initial nécessite la passation d'un protocole transactionnel.

Ce protocole prévoit que :

1 - Bordeaux Métropole verse à BTPS Atlantique la somme de 108 187,03 € HT, correspondant à :

- 6 405,98 € HT liés à des ajustements de quantités au bon de commande initial,
- 74 483,88 € HT liés à des travaux supplémentaires,
- 27 297,17 € HT liés à la prise en compte des mesures en lien avec la Covid-19.

Le montant de cette transaction étant versé à titre compensatoire de travaux complémentaires réellement effectués, il doit être intégré au coût total des travaux relatifs à la réalisation du mur de soutènement.

2 - En contrepartie du paiement de la somme de 108 187,03 € HT, BTPS Atlantique renonce définitivement à toute demande d'indemnisation complémentaire, à quelque titre et pour quelque cause juridique ou financière que ce soit.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole**

**VU** les articles 2044 et suivants du Code civil,

**VU** l'article 50.5 du Cahier des clauses administratives générales (CCAG) - Travaux,

**VU** l'accord cadre à bons de commande n°2016-0027R conclu avec le groupement conjoint BTPS Atlantique / FAYAT TP,

**VU** la fiche action n°3 du contrat de co-développement 2018-2020 de la commune de Bruges, adoptée en Conseil de Bordeaux Métropole du 27 avril 2018,

**VU** le projet de protocole d'accord transactionnel,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** la négociation envisagée par le projet de protocole transactionnel est favorable aux intérêts de Bordeaux Métropole,

### **DECIDE**

**Article 1 :**

de recourir au protocole transactionnel, en application des articles 2044 et suivants du Code civil, afin de permettre le règlement auprès de BTPS Atlantique du dépassement du montant initial du marché (bon de commande du 7 avril 2020 sur l'accord cadre à bons de commande n°2016-0027R) pour la réalisation du mur de soutènement sur la commune de Bruges,

**Article 2 :**

d'approuver le montant proposé tel qu'arrêté ci-dessus à la somme de 108 187,03 € HT,

**Article 3 :**

d'autoriser Monsieur le Président à signer la transaction correspondante avec la société BTPS Atlantique, sis 19 rue Alessandro Volta, BP 90091, 33704 Mérignac Cedex,

**Article 4 :**

d'imputer la dépense en résultant sur les crédits du budget principal de l'exercice 2021 - chapitre 23 - article 23151 - fonction 844 sous réserve de l'adoption du BP 2021.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.  
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 18 mars 2021

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>25 MARS 2021</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE :</b> <b>25 MARS 2021</b></p>	<p>Pour expédition conforme, la Vice-présidente,</p> <p>Madame Véronique FERREIRA</p>
---	---